

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CLASSEMENT

Pour l'année sportive 2022 du 01/09/2021 au 31/08/2022 :

Nous avons effectué 22 reclassements.

Le reclassement a été demandé par un club pour un joueur, pour la reprise des Tournois d'été, retour à la compétition, après une période d'interruption, ND :

- 19 licenciés hommes ont été reclassés
- 3 licenciées féminines ont été reclassées

Quelques mots sur la Réforme du classement : le joueur devient seul acteur de son évolution, car le calcul est basé sur 12 mois glissants, les paramètres de calcul sont ajustés pour s'adapter à chaque profil de compétiteur.

Je rappelle aux présidents de club, que tout joueur qui a été classé et qui revient à la compétition doit demander au comité son reclassement.

Les Nouveautés pour 2023 sont sur le site de la Ligue de Normandie, rubrique « Joueur > Tennis > Classement de Tennis »

Michel LECOQ

Responsable de la commission classement